

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 02/10/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241001-138058-DE-1-1

**Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/251**

Date de mise en ligne : 04/10/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H18 à 17H32

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15H43

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Information sur les décisions d'orientation pour le Crédit Municipal de Bordeaux

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Crédit Municipal de Bordeaux est dans une situation financière très difficile du fait des choix de gestion hasardeux du passé qui l'ont rendu particulièrement vulnérable, dans un environnement structurellement très difficile pour les crédits municipaux : concurrence bancaire forte sur les activités hors prêt sur gage, mutations technologiques importantes et pressions réglementaires liées à la réglementation bancaire extrêmement contraignante.

De plus les conditions économiques et la crise sanitaire ont entraîné une baisse de l'activité. Ceci est venu s'ajouter à l'obligation de provisionner les risques de perte issus des prêts patrimoniaux aventureux concédés par l'ancienne direction et ceci dès 2021 pour 8 millions d'euros et 1.5 million en 2022 venant assécher le fonds pour risques bancaires. En 2023 des provisions complémentaires notamment sur les prêts patrimoniaux ont généré un résultat négatif à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Face à cette situation, en 2023 un premier audit a été mené avec le cabinet GB2A afin de dégager des orientations stratégiques possibles, puis un second avec le cabinet CGI en janvier 2024 pour approfondir ces orientations en vue de leur mise en œuvre. Le cabinet CGI avait pour objectif de produire ses conclusions à l'issue du premier semestre 2024 et de permettre à l'actionnaire unique, la Ville de Bordeaux, de décider de son positionnement.

En effet, les simulations financières réalisées compte tenu de la situation présentée, permettent de constater une aggravation des résultats de la CCMB, comme le montre le tableau ci-dessous.

La situation tendancielle conduisait à appeler structurellement la Ville de Bordeaux en refinancement du crédit municipal.

KE	Plan d'affaires - Stress 1				
	2024	2025	2026	2027	2028
Encours	200 728	198 941	199 458	201 547	203 191
DAV	43 000	43 000	43 000	43 000	43 000
Epargne	74 892	74 819	74 744	74 667	74 589
PSG	20 500	21 000	21 500	22 000	22 500
Prêts personnels	62 336	60 123	60 214	61 880	63 102
PNB	7 010	6 776	6 522	6 562	6 683
Charges d'exploitations	8 370	8 100	8 100	8 100	8 100
Frais de Personnels	5 350	5 300	5 300	5 300	5 300
Frais Généraux	3 020	2 800	2 800	2 800	2 800
Résultat Brut d'exploitation	-1 360	-1 324	-1 578	-1 538	-1 417
Coût du Risque	-332	-322	-323	-331	-338
Résultats exceptionnels					
Résultat net avant impôts	-1 693	-1 646	-1 901	-1 870	-1 755

Des premières orientations ont été étudiées afin de rationaliser l'activité en se reconcentrant sur les agences avec des encours significatifs de prêt sur gage, cœur de métier du Crédit Municipal. Il a également été étudié de stopper les activités de banque au quotidien, trop éloignées du métier historique et comportant des exigences réglementaires et technologiques excédant les capacités d'un acteur économique de cette taille.

Compte tenu du niveau des résultats estimés, des travaux complémentaires ont été réalisés permettant de revenir à un équilibre des comptes.

Le Conseil d'orientation et de surveillance a examiné une série de mesures permettant une rationalisation du réseau des agences avec notamment la fermeture des agences de Nevers, Périgueux, Auxerre, Poitiers et Orléans, la suppression de l'activité de délégué territorial de Bretagne, ainsi qu'une réduction d'effectifs à Pau, Besançon et au siège.

Les simulations financières réalisées ne permettraient cependant pas un retour à l'équilibre comme le montre le tableau ci-dessous.

K€	Scénario 1 : Rationalisation du réseau*				
	2024	2025	2026	2027	2028
Encours	199 242	164 247	151 930	150 474	149 372
DAV	43 000	29 551	29 551	29 551	29 551
Epargne	74 892	56 421	45 919	43 924	43 344
PSG	19 126	18 887	18 225	18 725	18 876
Prêts personnels	62 224	59 388	58 235	58 273	57 600
PNB	6 775	6 543	6 295	6 214	6 174
Charges d'exploitations	8 126	6 927	6 361	6 361	6 361
Frais de Personnels	5 116	4 350	3 841	3 841	3 841
Frais Généraux	3 010	2 577	2 520	2 520	2 520
Résultat Brut d'exploitation	-1 352	-332	-66	-147	-187
Coût du Risque	-330	-316	-309	-310	-307
Résultats exceptionnels	151	128	127	0	0
Résultat net avant impôts	-1 531	-521	-248	-457	-494

Le COS du 26 juin 2024, a donc examiné la pertinence de la poursuite de l'activité de prêt personnel. Au vu des approfondissements financiers et organisationnels réalisés, il a été précisé que la poursuite du prêt personnel ne pourrait économiquement s'envisager qu'en augmentant la production annuelle d'un minimum de 24 M€ par an non atteignable dans ces conditions.

Considérant le contexte externe et interne de l'établissement, tout particulièrement le modèle économique et le statut des Caisses de Crédit Municipal, désormais inadaptes dans un environnement bancaire concurrentiel et très réglementé, la pérennité de ces institutions est aujourd'hui fortement obérée et ne peut s'envisager que dans le cadre d'un recentrage sur le cœur de métier, soit le prêt sur gage.

Après débats et discussions, les membres du COS se sont ainsi positionnés, à l'unanimité, en faveur de l'arrêt de l'activité des prêts personnels associé à une gestion extinctive. Le choix de la gestion extinctive correspond aux moyens et aux procédures mis en place afin de garantir la continuité des opérations financières et d'aller jusqu'à leur terme. Dans le cas de la gestion extinctive les projections financières sont un peu plus favorables que dans le cas d'une cession du portefeuille

Afin de parvenir aux résultats ci-dessous, les fermetures, selon le planning prévisionnel susceptible d'être modifié sont les suivantes : Périgueux au 30 septembre 2024, l'arrêt de l'activité DT de Bretagne au 31 octobre 2024, Nevers au 31/12/2024, Poitiers au 15/01/2025, Auxerre et Orléans au printemps 2025 au plus tard et Dijon au 31 décembre 2026. A cela il faut préciser l'arrêt du prêt personnel et des DT en région au premier janvier 2025 et celle de l'activité de dépôt à vue, en lien avec les fermetures successives des agences hors Dijon, prévue au 31/12/2026 au plus tard.

Ce scénario envisage un retour à l'équilibre comme décrit ci-dessous

K€	Arrêt du prêt personnel (gestion extinctive) et fermeture de l'agence de Dijon				
	2024	2025	2026	2027	2028
Encours	199 242	132 621	54 225	44 225	31 876
DAV	43 000	22 800	0	0	0
Epargne	74 892	49 934	10 000	10 000	5 000
PSG	19 126	18 887	18 225	18 725	18 876
Prêts personnels	62 224	41 000	26 000	15 500	8 000
PNB	6 775	5 228	4 789	4 194	3 900
Charges d'exploitation	8 126	6 171	4 580	3 900	3 809
Résultat Brut d'exploitation	-1 352	-943	209	294	91

Il s'agit des projections de Résultat Brut d'Exploitation, indicateur de la performance de l'établissement liée à son activité normale, effectuées par le cabinet CGI. Il faut y ajouter le coût

du risque, les charges exceptionnelles et la fiscalité pour obtenir le résultat net final. Il est important de préciser que ces projections sont réalisées sur la base d'une capacité de l'établissement à maintenir le même niveau d'encours de prêt sur gage à l'horizon 2028 qu'elle possède en 2024 malgré les fermetures d'agence réalisées.

La Ville de Bordeaux est mobilisée pour préserver dans les meilleures conditions l'activité du CMB en restant vigilante sur les reclassements nécessaires.

A ce sujet, un plan d'accompagnement des collaborateurs est en cours en concertation avec la Ville de Bordeaux et les autres municipalités concernées afin d'accroître les opportunités de reclassement pour les employés intéressés.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET